



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Aménagement de Voirie et création d'un réseau d'Eau Pluviale - rue de Kerviniou »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2023-589

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre du raccordement du réseau d'eau pluviale chemin de Parc-Vras ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre le raccordement du réseau d'eau pluviale dans le cadre du réaménagement de voirie de la rue de Kerviniou, l'accès au Chemin de parc-vras, Parc Lanig Pères, les rues du Loup et de la Belette et la place du renard, se fera par la rue Jean de la Fontaine. (Voir plan ci-joint)

du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2023

Article 2 : La signalisation sera assurée par l'entreprise et les déviations seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Mme La Directrice Générale des Services par intérim de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques et aux entreprises concernées.

A CONCARNEAU, le 19 juillet 2023

LE MAIRE
Marc BIGOT

Pour extrait certifié conforme

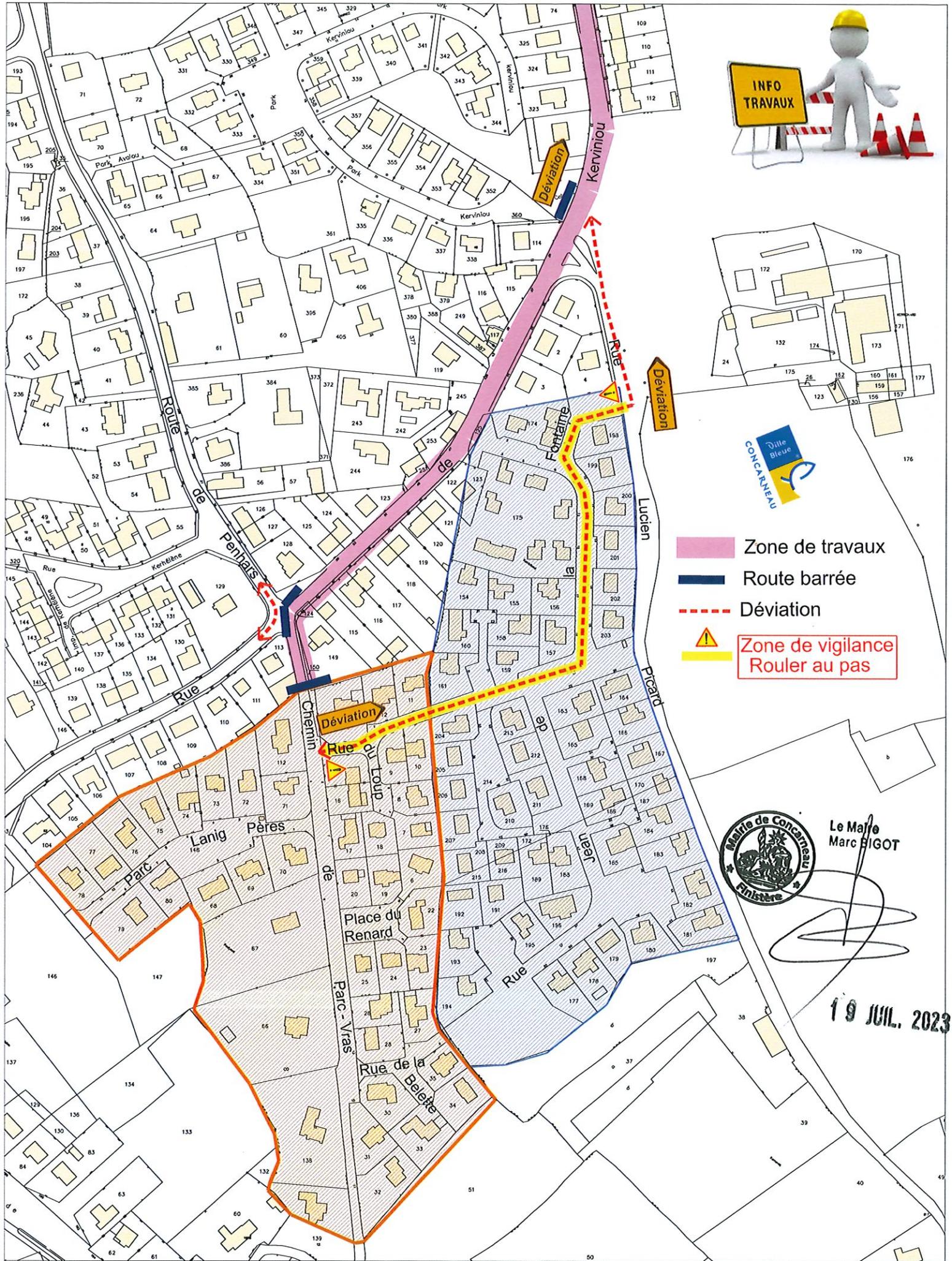
A CONCARNEAU, le 19 juillet 2023

LE MAIRE
Marc BIGOT



19 JUL. 2023

Publication par voie d'affichage :
du au



- Zone de travaux
- Route barrée
- Déviation
- Zone de vigilance
Rouler au pas



19 JUL. 2023